



DICRIM
2019



PRÉVENTION DES RISQUES



INONDATION



SEISME



INDUSTRIEL



RUPTURE
DE BARRAGE



MÉTÉOROLOGIQUE
SÉCHERESSE



TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES

Que Faire?



MÉTÉO



MOUVEMENT
DE TERRAIN



GRAND FROID

Commune de
SEMUR-EN-AUXOIS



Le mot du Maire

Conformément au décret du 11 octobre 1990, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

Il vous informe des mesures préventives et des consignes de sécurité à connaître et à suivre afin de réduire les conséquences de ces risques.

Ce document est à lire et à conserver précieusement !

Catherine SADON

Qu'est-ce-qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité que survienne un évènement, dont les effets peuvent mettre en jeu des vies humaines ou occasionner des dommages importants sur les biens ou l'environnement. Il est qualifié de majeur quand il est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Il existe plusieurs types de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain, les séismes, la météorologie, ... ;
- **Les risques technologiques** (liés à l'activité humaine) : les risques industriels, nucléaires, le transport de matières dangereuses et la rupture de barrage, ...



INONDATION



SEISME



INDUSTRIEL

RUPTURE
DE BARRAGECANICULE
SECHERESSE

Sommaire

Informations

Moyens d'alertes

TRANSPORT DE
MATIERES DANGEREUSES

METEO

MOUVEMENT
DE TERRAIN1
2
GRAND
FROID

Les risques naturels

Le risque inondation	3
Le risque sismique	4
Le risque radon	5
Le risque mouvement de terrain	6
Le risque météorologique	7-8-9

Les risques technologiques

Rupture de barrage	10
Transport de matières dangereuses	11
Récapitulatif des Bons Réflexes	12

Risques majeurs potentiels pour la commune

Risques naturels :

- Inondations,
- Séisme,
- Radon,
- Mouvement de terrain,
- Grand froid, Orage et vent violent, canicule.

Risques technologiques :

- Rupture de barrage,
- Transport de matières dangereuses.

Les différents pictogrammes

Mettez-vous à l'abri		Lavez-vous abondamment			Ne vous exposez pas pour aller chercher vos enfants
Fermez toutes les ouvertures		Portez un masque			Ne fumez pas
Montez vous réfugier à l'étage		Abritez-vous sous un meuble solide			Nappelez les secours qu'en cas d'urgence absolue
Coupez l'électricité et le gaz		Eloignez-vous des maisons			Ne prenez pas la voiture
Lavez-vous les mains		Se renseignez à la mairie			Ne montez pas sur le toit
Débroussailler autour des maisons		Aérez la maison			Ne vous promenez pas en forêt
Avoir une petite pharmacie					Ne prenez pas l'ascenseur

Restez informés - Radio
France Bleu Bourgogne 98.3FM
France Inter Montbard 90.6FM



Restez informés
Télévision
France 3 Bourgogne

Les Vigilances et Alertes

L'alerte aux populations est l'action de prévenir de l'arrivée d'un danger afin que celles-ci puissent s'en protéger. Le but est de minimiser le nombre de victimes.



La Sirène

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, la sirène est déclenchée.

Le signal d'alerte



Le signal est testé le 1er mercredi du mois, à midi

Signal de fin d'alerte : Signal continu de 30 secondes



Le Porte à porte

Le porte à porte peut aussi être utilisé pour atteindre des populations nécessitant une attention particulière (personnes âgées, à mobilité réduite, malentendantes, sous surveillance médicale...). Il est assuré par les services municipaux.



Numéros utiles

Mairie de Semur-en-Auxois
03 80 97 07 11

Gendarmerie : **Le 17**

Pompiers : **Le 18**

SAMU / SMUR : **Le 15**

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes :
Le 114

ERDF (dépannage)
09 72 67 50 21

Suez
0977 408 408

Centre hospitalier de Semur-en-A.
03 80 89 64 64

SOS Mains - Dijon :
03 80 55 55 55

Centre anti-poison
03 83 22 50 50

Météo France
www.meteofrance.com

Site Internet de prévention des crues
www.vigicrues.gouv.fr

Portail de la prévention
des risques majeurs
www.georisques.gouv.fr



Le risque naturel INONDATION

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone hors d'eau.

Le risque inondation est la conséquence de deux composantes :

- l'eau qui peut sortir de son lit habituel,
- l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter des constructions.

Risques pour la commune

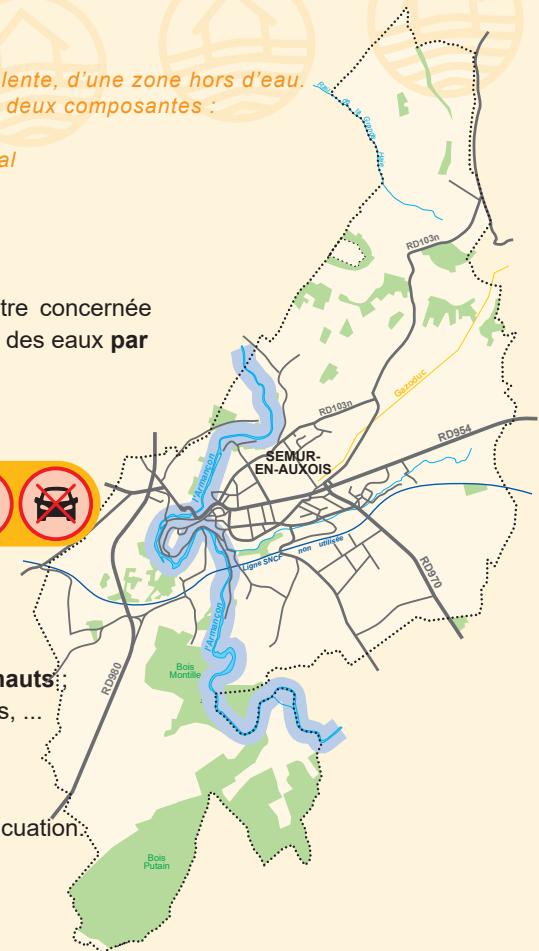
La commune de Semur-en-Auxois peut être concernée par les inondations de plaine (montée lente des eaux **par débordement de l'Armançon**).



Les bons réflexes

AVANT

- Stationner les véhicules **sur des points hauts** ;
- Mettre hors d'eau : les meubles, les objets, ...
- **Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires**, si nécessaire ;
- Rassembler les papiers, l'argent, les médicaments pour une éventuelle évacuation.



PENDANT

- **Fermer portes, fenêtres** ;
- **Couper le gaz et l'électricité** ;
- **Monter à pied dans les étages** ;
- **Ecouter la radio** : France Bleu Bourgogne ;
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** ;
- **Ne pas téléphoner**. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.
- **Ne pas s'engager sur une route inondée**.

APRÈS

- Ne pas regagner son habitation, si cette dernière a été endommagée ;
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques ;
- Chauffer dès que possible ou aérer et désinfecter les pièces.



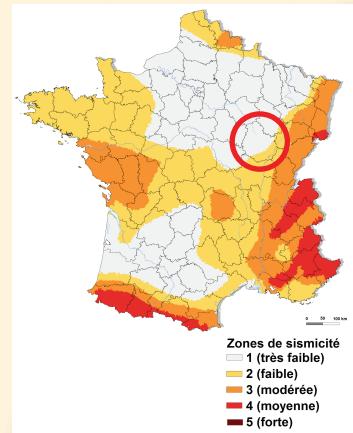
Le risque naturel SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par la vibration du sol. Il provient de la fracturation de roches en profondeur due à l'accumulation d'une grande énergie.

La magnitude est une valeur qui caractérise la «puissance» d'un séisme. Elle est repérée sur une échelle dite de Richter et sa valeur est comprise entre 1 et 10, 10 représentant le séisme maximal.

Risques pour la commune

Pour la commune, le **risque est très faible** car elle se situe en sismicité de niveau 1.



Les bons réflexes

PENDANT

- Abritez-vous sous un meuble solide ;
- Eloignez-vous des bâtiments et arbres ;
- Coupez l'électricité et le gaz ;
- Ecoutez la radio : France Bleu Bourgogne ;
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.
Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- Ne prenez pas l'ascenseur ;
- Ne fumez pas. Les canalisations de gaz pourraient être endommagées.

APRES

- Evaluatez les dégâts et les dangers.
- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie.

Dans tous les cas :

- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dégât ;
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



Le risque naturel RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des résidus solides, eux-mêmes radioactifs. Ces résidus peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

Risques pour la commune

La commune a un potentiel radon de **catégorie 3**.

Le radon est présent dans l'air, le sol, l'eau.

Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de **sa présence dans l'air** qui est variable d'un lieu à l'autre.

Catégorie 1 : Formations géologiques dont les teneurs en uranium les plus faibles.

Catégorie 2 : Formations géologiques avec les teneurs en uranium les plus faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.



Catégorie 3 : Formations géologiques dont les teneurs en uranium sont les plus élevées.



Les bons réflexes

AVANT

- **Faire dépister par un professionnel le radon** dans son habitation grâce à un appareil, le dosimètre, dans une ou plusieurs pièces de vie, pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage.

Si PRÉSENCE DE RADON

Quand la mesure conduit à mettre en évidence une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est alors nécessaire de **rechercher une solution pour la réduire** et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence du radon.

Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :

- Améliorer l'**étanchéité** entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon ;
- **Bien ventiler votre habitation** car un apport d'air neuf suffisant limite la présence de radon dans votre maison ;
- Pour éviter que le **système de chauffage** ne soit une source accrue d'aspiration du radon, votre cheminée et/ou poêle doivent être équipés d'une entrée d'air spécifique.



Le risque naturel MOUVEMENT DE TERRAIN

En période de sécheresse prolongée, les sols argileux se rétractent, et dès que la pluie revient, ils gonflent. Ces phénomènes se traduisent par des tassements et des gonflements qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.

Risques pour la commune

La commune de Semur-en-Auxois peut être concernée par **des mouvements lents et continus** :

- **les tassements différentiels des sols par retrait/gonflement des argiles,**
- **les glissements de terrain et**
- **les érosions de berges.**



Les bons réflexes

PENDANT

- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés ;
- Coupez l'électricité et le gaz ;
- Emportez le strict nécessaire (vêtements, papiers importants...) ;
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger. Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance ;
- Ecoutez la radio : France Bleu Bourgogne.

APRES

Si vous êtes propriétaire du terrain :

- **Contactez les services de la mairie** ;
- **Evaluez les dégâts et les dangers**.

Si vous êtes locataire :

- **Ne revenez à votre domicile** qu'après en avoir reçu l'ordre de la mairie.

Dans tous les cas :

- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dégât ;
- Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.



Le risque météorologique GRAND FROID

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige qui dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières et constituent une danger pour la santé de tous.

Informations sur les risques

Il faut redoubler de vigilance en **se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles** (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Attention également au **risque accru d'intoxication au monoxyde de carbone** dû au dysfonctionnement d'appareils de chauffage ou à une utilisation inappropriée d'appareils de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu).



Les bons réflexes

AVANT

- **Vérifiez le bon état de votre installation de chauffage** (afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone).

PENDANT

- **Restez chez soi** ou évitez tout déplacement ;
- **Restez en contact** avec vos proches, les voisins ou amis qui sont seuls ;
- **Renseignez-vous sur l'état des routes** ;
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches ;
- **Prévoyez un équipement minimum** au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule ;
- **Protégez-vous des chutes et dégagiez la neige des trottoirs** devant votre domicile;
- **Protégez les canalisations d'eau** contre le gel ;
- Prévoyez des **moyens d'éclairage** de secours et faites une **réserve d'eau potable** ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez des précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion ;
- **Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités** ;
- **N'utilisez pas, pour vous chauffer, d'appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, etc et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence ;
- En cas d'urgence,appelez le "15" (SAMU).



Le risque météorologique ORAGE ET VENTS VIOLENTS

Une carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour à 6h et à 16h par Météo-France :
www.meteofrance.fr

Ne pas sortir de chez soi pendant une tempête, des débris pourraient vous blesser !

4 niveaux de vigilance sont présentés :



Niveau 1 - Risque faible



Niveau 2 - Risque moyen

(soyez attentif aux activités pratiquées lors d'un risque météorologique !)



Niveau 3 - Risque fort

(soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus !)



Niveau 4 - Vigilance absolue

(des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus !)



Les bons réflexes

PENDANT

- **Rester chez soi** ou éviter tout déplacement dans les départements concernés ;
- **Ecouter la radio** : France Bleu Bourgogne ;
- **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger.
Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.
- **Ne pas se promener en forêt.**

En cas d'obligation de déplacement :

- **Se limiter aux déplacements strictement indispensables**
- Signaler son départ et sa destination à ses proches.

Pour protéger votre environnement proche :

- **Ranger ou fixer les objets** sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- **Ne pas intervenir sur les toitures** et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol ;
- Prévoir des moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable ;
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prendre ses précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.



Le risque météorologique CANICULE-SÉCHERESSE

Depuis la loi en date du 30 juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France tient compte des fortes chaleurs présentant un risque sanitaire.

Mesures prises par la commune

En cas de canicule, **le maire ou les conseillers municipaux** prennent **contact avec la population fragile** et rappellent les règles de sécurité.



Les bons réflexes

- **Fermer les volets et fenêtres** le jour et les ouvrir la nuit ;
- **Se rafraîchir régulièrement** à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche ;
- **Boire** au minimum 1.5 litres d'eau par jour et éviter l'alcool, les graisses et les sucres ;
- S'habiller de vêtements légers ;
- A l'extérieur, **porter une casquette ou un chapeau** et rester le plus souvent possible à l'ombre ;
- Ne pas hésiter à demander de l'aide.

Pour les personnes âgées

- Rester dans un endroit frais ou climatisé (garage, supermarché)
- Donner des nouvelles à son entourage (ami, voisin, famille).

Pour les enfants et adultes

- **Ne pas rester dans des endroits confinés** (voiture, landau) ;
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses ;
- **Ne pas rester en plein soleil** ;
- Rester vigilant au travail ;
- Eviter les efforts physiques ;
- Prendre des nouvelles de son entourage (ami, voisin, famille).



Le risque technologique RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage ou seuil est un ouvrage artificiel établi en travers d'une rivière, transformant en réserve d'eau un site naturel approprié. Le risque majeur est constitué par une élévation brutale et rapide du niveau de l'eau à l'aval du seuil.

Risques pour la commune

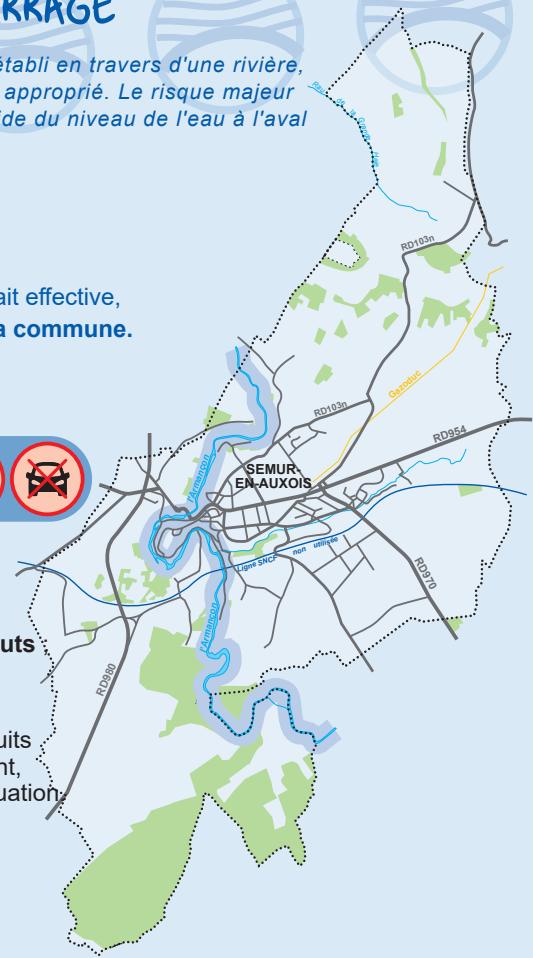
Si une rupture du barrage du Lac de Pont était effective, l'eau mettrait moins d'1h30 à arriver sur la commune.



Les bons réflexes

AVANT

- Stationner les véhicules **sur des points hauts**
- **Mettre hors d'eau** : les meubles, ...
- Disposer d'un poste de radio à piles ;
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires, rassembler les papiers, l'argent, les médicaments pour une éventuelle évacuation



PENDANT

- Fermer portes, fenêtres ;
- Couper le gaz et l'électricité ;
- **Monter à pied dans les étages** ;
- Ecouter la radio : France Bleu Bourgogne ;
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence.
- **Ne pas s'engager sur une route inondée.**

APRÈS

- **Ne pas regagner son habitation**, si cette dernière a été endommagée ;
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques ;
- **Chauffer dès que possible ou aérer** et désinfecter les pièces.



Le risque technologique Transport de MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer. Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

Risques pour la commune

Le risque de transport des matières dangereuses est possible avec la présence d'un gazoduc.

Les 3 principaux risques liés aux TMD sont :

- L'**explosion ou la déflagration** occasionnée par un choc ;
- L'**incendie** à la suite d'un choc, d'une fuite ;
- La dispersion dans l'**air** ou dans l'eau de produits dangereux.



Les bons réflexes

AVANT

- Si vous êtes témoin d'un accident : **donnez l'alerte** (18, les pompiers et 17, la gendarmerie) ;
- **Ne fumez pas** ;

PENDANT

- **Restez chez vous** ;
- **Coupez le gaz et l'électricité** ;
- **Ecoutez la radio** : France Bleu Bourgogne
- **Ne téléphonez pas**. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** pour ne pas les exposer au danger.

En cas de fuite de produit :

- **Ne touchez pas le produit** (en cas de contact : lavez-vous abondamment) ;
- **Quittez la zone de l'accident** : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

APRÈS

- **Aérez le local** à la fin de l'alerte diffusée par la radio.





RISQUES Majeurs

Récapitulatif des Bons Réflexes



Risque Inondation



Risque Sismique



Risque Radon



Risque Grand froid



Risque Orage - Vent violent



Risque Canicule



Rupture de Barrage



Risque Transport de matières dangereuses



PRÉVENTION DES RISQUES

Que Faire?



Mairie de Semur-en-Auxois
7bis place de l'Ancienne Comédie
21140 SEMUR-EN-AUXOIS
Téléphone : 03 80 97 01 11
secretariat@ville-semur-en-auxois.fr

Horaires d'ouverture de la mairie
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Samedi de 9h à 12h

Ce document a été réalisé par

Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)